

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>		Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
			Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Pascal Quevillon	1.1	Maire	44 577	18 207	14 735	
Yannick Proulx	1.2	Conseiller	14 000	7 000		
Jérémy Bourque	1.3	Conseiller	14 000	7 000		
Steve Savard	1.4	Conseiller	14 000	7 000		
Philippe Aubin-Steben	1.5	Conseiller	14 000	7 000		
Cécile Desnoyers	1.6	Conseiller	14 000	7 000		
Karine Bouchard	1.7	Conseiller	14 000	7 000		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).